

• (4.20 p.m.)

M. Heward Graffey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je suis convaincu que la plupart des représentants de tous les partis à la Chambre vont appuyer la teneur générale du présent bill qui vise à adapter les techniques gouvernementales aux temps modernes. J'espère que cette réorganisation collective des responsabilités des ministres facilitera notre collaboration avec les provinces pour l'établissement des priorités. Je sais que sous bien des aspects il est difficile d'en arriver là, mais j'ose espérer que le ministre qui représentera à la Chambre les affaires du Conseil du Trésor, s'étant vu confier par nous des responsabilités accrues et fort de l'appui du gouvernement, fera tout son possible pour mener à bien cette tâche urgente. Peut-être sera-ce le rôle d'un autre ministre désigné. Je pense qu'en 1966 nous avons tous ici à la Chambre appris une leçon utile: dans un pays comme le nôtre, nous ne pouvons pas progresser vraiment sur les plans économique, social ou politique à moins de faire le nécessaire pour assurer l'unité au Canada et améliorer les relations fédérales-provinciales.

[Français]

Je me rends parfaitement compte que le gouvernement a fait un peu de progrès dans ce domaine, pour améliorer les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces, parce que nous constatons que dans chacun des coins de la Chambre, il est impossible, aujourd'hui, en 1966, de faire un progrès dans le domaine social, politique et économique, sans faire tout en notre pouvoir pour améliorer les relations entre Ottawa et les provinces.

Je ne partage pas dans tous les détails la politique—et je dis ceci sans aucune idée de «partisanerie»—que les ministres nous ont présentée, mais nous avons fait du progrès dans ce domaine.

[Traduction]

Si nous voulons réellement améliorer les relations fédérales-provinciales dans un État moderne comme le Canada et aligner nos nouvelles techniques ministérielles sur notre époque, nous devons faire un plus grand effort pour déterminer les domaines prioritaires, de concert avec les provinces. J'espère que cette réorganisation du gouvernement aura fondamentalement deux effets: premièrement, améliorer et rendre permanents les rouages de la consultation entre Ottawa et les provinces et, deuxièmement, permettre de décider des priorités dans les domaines sociaux et économiques, de concert avec les provinces, mais sous la direction du gouvernement central.

En général, j'espère que cette réorganisation des attributions ministérielles, dans un sens large et dans un sens plus restreint, rendra au gouvernement fédéral le sens de direction qui lui appartient dans un État comme le Canada. Considérons les faits. Nous sommes le premier pays du monde occidental moderne à tenter de faire fonctionner un régime parlementaire dans un mode fédéral de gouvernement.

[Français]

Mais, si nous faisons notre possible pour améliorer nos relations entre Ottawa et les provinces, si nous faisons notre possible dans le vrai sens du mot, dans cette direction, je suis persuadé que nous accomplirons de grandes choses pour fortifier le fédéralisme canadien.

[Traduction]

Voilà donc les quelques remarques que je tenais à faire aujourd'hui. Je suis persuadé que la question des priorités à établir et de l'amélioration des relations fédérales-provinciales constitue l'une des principales préoccupations de tous les députés de tous les partis à la Chambre. J'espère que la réorganisation du cabinet sera une première étape vers la réalisation de cet objectif.

M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je crains de ne pas trouver très amusante cette façon de procéder qui permet à six ou sept membres de l'opposition de parler l'un à la suite de l'autre.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Macaluso: De fait, je trouve cela injuste.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre, s'il vous plaît. Je propose que le député d'Hamilton-Ouest s'adresse à la présidence et qu'il fasse son discours en fonction du projet de loi dont la Chambre est saisie.

M. Macaluso: Je serai très heureux de le faire si les députés veulent bien m'en donner la chance. Je m'intéresse surtout à ce bill de réorganisation en ce qui a trait au nouveau ministère de la Main-d'œuvre. J'espère que le ministre reviendra bientôt à son fauteuil après avoir reçu l'appel téléphonique pour lequel on est venu le chercher.

L'article 11(1) de ce projet de loi propose d'appeler ce nouveau ministère le ministère de la Main-d'œuvre. L'article 13 définit les devoirs, pouvoirs et fonctions de ce ministère, quant à l'expansion et à l'utilisation des ressources de la main-d'œuvre au Canada, aux